CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E182023** **VALABLE JUSQU'AU** **05/03/2026**

ÉDITÉ LE **04/02/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/03/2014
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 23/10/2023
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2014B00691

Siret : **801 440 843** **00028**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 5004775-0

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J91036G1244000/001651027/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J91036G1244000/001651027/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : **THERMO2**

7 BIS RUE DU PRE-AUVE
35770 VERN-SUR-SEICHE

Téléphone : 06 51 10 97 05 **Fax :**
Portable : 06 51 10 97 05

Site Internet : www.thermo2.fr
E-mail : kelalj@thermo2.fr

Responsabilité légale :
EL ALJ MOHAMMED PRÉSIDENT / EL ALJ MOHAMMED ABDELKARIM DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	04/03/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	04/03/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/03/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	06/05/2022

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.